

MOYENNE EN ARSENIC À LA STATION LÉGALE

3^e trimestre - 2023

16 mars 2023 au 15 décembre 2023

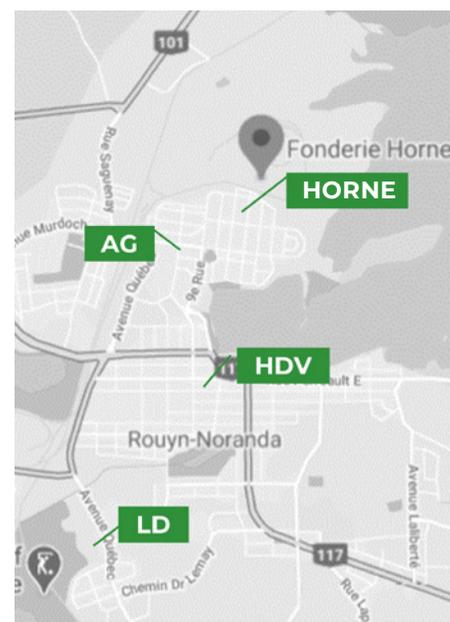


Chaque trimestre, la Fonderie Horne publie les résultats enregistrés à la station légale Horne.

La moyenne en arsenic en date du 3^e trimestre (16 mars au 15 décembre) à la station Horne est de **48,5 ng/m³**. Les résultats enregistrés depuis le début de l'année suivent la tendance à la baisse que nous avons évaluée selon nos modélisations. Nous pouvons maintenant confirmer que les projets transitoires mis en place au cours des derniers mois, tels que la mise en service de nouveaux dépoussiéreurs, l'amélioration de la captation à la roue de coulée et la construction d'un nouveau dôme d'entreposage ont une incidence tangible sur les données mesurées à la station Horne.

Nous sommes confiants que la tendance observée jusqu'à maintenant se maintienne et ainsi de respecter la cible fixée de concentration d'arsenic dans l'air ambiant de 65 ng/m³ pour la première année de l'autorisation ministérielle (16 mars 2023 – 15 mars 2024).

Nous pouvons maintenant confirmer que les projets transitoires mis en place au cours des derniers mois ont une incidence tangible sur les données mesurées à la station Horne.



STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE

RÉSULTATS DU 3^e TRIMESTRE
(16 mars au 15 décembre 2023)

STATION HORNE

48,5 ng/m³

ARÉNA GLENCORE (AG)

11,3 ng/m³

HÔTEL DE VILLE (HDV)

7,8 ng/m³

LAITERIE DALLAIRE (LD)

3,5 ng/m³

Disponibilité des données de qualité de l'air ambiant

Vous souhaitez connaître les dernières données pour l'ensemble de nos stations d'échantillonnage? Les données de qualité de l'air ambiant des 9 stations d'échantillonnage de la Fonderie Horne sont disponibles en ligne.

Pour consulter les données :

environnement.horne.ca.glencore.net



MISE À JOUR SUR LE PROJET AERIS

Le projet de modernisation AERIS permettra notamment de réduire la concentration moyenne d'arsenic dans l'air ambiant à 3 ng/m³ ou moins pour 84 % du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, 7 ng/m³ ou moins pour 97 % du périmètre urbain et 15 ng/m³ à notre station légale à la mi-2027.

Ces derniers mois, nos équipes ont œuvré sans relâche pour poursuivre les préparatifs du projet AERIS. Ces efforts ont englobé diverses tâches cruciales, notamment le déplacement de la ligne d'acide, la déviation du fossé Horne et l'aménagement des nouveaux bureaux et vestiaires près du chantier AERIS.



Nouveaux bureaux et vestiaires près du chantier AERIS

aeris | ÉTAT D'AVANCEMENT
DES TRAVAUX

**INGÉNIERIE ET
PRÉPARATION
DU CHANTIER**

**INSTALLATION DES
ÉQUIPEMENTS ET FINALITÉ
DE LA CONSTRUCTION**

20
23

20
24

20
25

20
26

20
27

**DÉBUT DE LA
CONSTRUCTION**

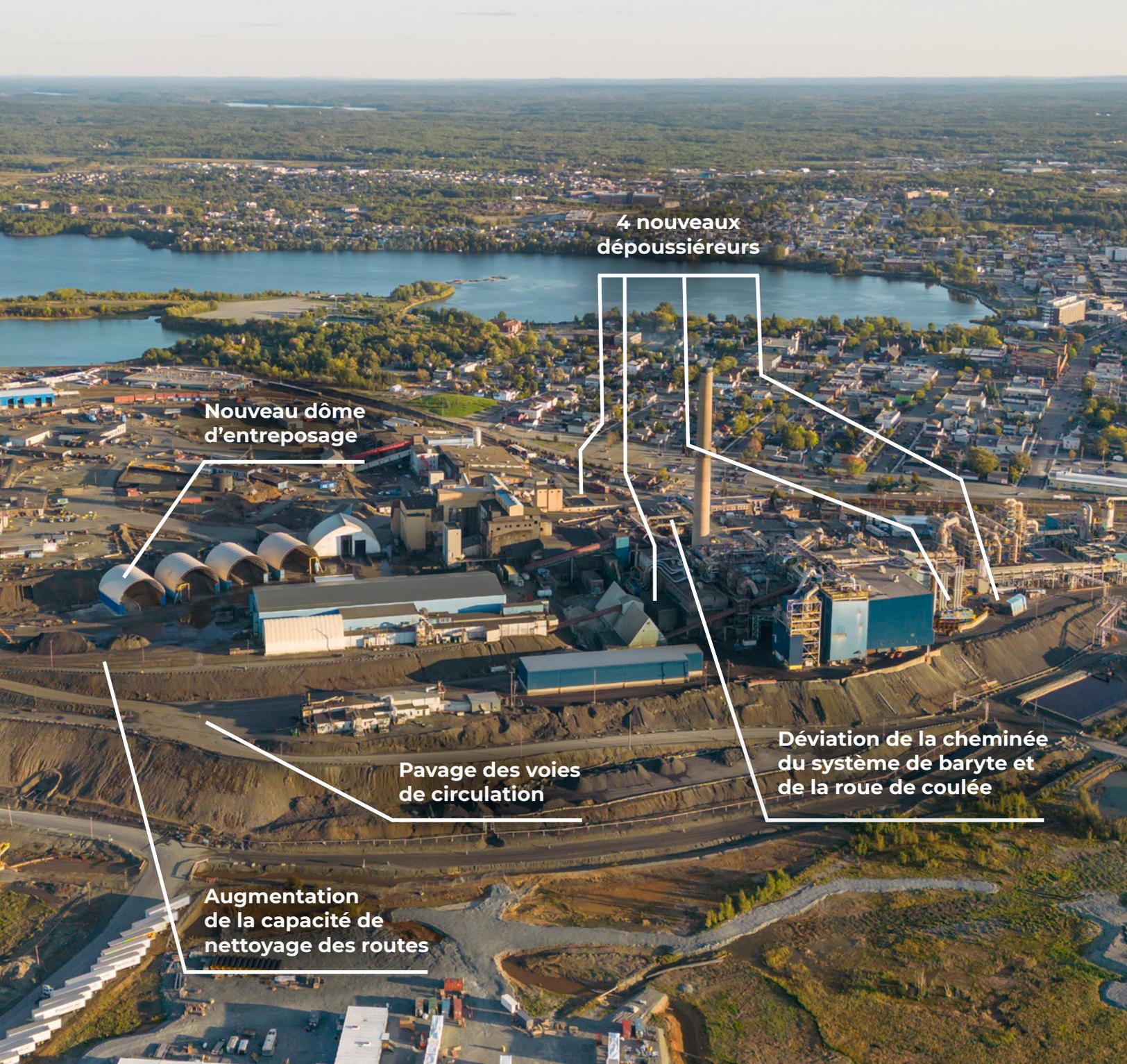
**MISE EN
SERVICE**

PROJETS TRANSITOIRES ET D'OPTIMISATION

D'ici la mise en service d'AERIS, ce sont nos projets transitoires et d'optimisation qui nous permettent de progresser pour la réduction des émissions.

En date d'aujourd'hui, ceux-ci ont presque tous été réalisés.

Nous sommes fiers des résultats obtenus jusqu'à présent, témoignant de l'engagement exceptionnel de nos équipes et de nos partenaires. Nous sommes déterminés à maintenir cette dynamique positive et à poursuivre nos efforts pour atteindre nos cibles.



4 nouveaux
dépoussiéreurs

Nouveau dôme
d'entreposage

Pavage des voies
de circulation

Augmentation
de la capacité de
nettoyage des routes

Déviation de la cheminée
du système de baryte et
de la roue de coulée



Déplacement de la station légale Horne

La station légale Horne a été déplacée de 20 mètres vers le sud, le 19 décembre dernier tel que requis dans l'autorisation ministérielle. Ce déplacement vise à mesurer les concentrations à l'endroit où est située la population la plus près de l'usine. Rappelons que la réduction des concentrations est réalisée par les projets de réduction des émissions et par l'éloignement de la population de la fonderie.

Nouveaux équipements de mesure

En plus d'accueillir la station légale d'échantillonnage de métaux dans l'air ambiant, plusieurs équipements de mesure ont été ajoutés pour être en mesure d'analyser plusieurs paramètres de façon simultanée. Ces données recueillies seront disponibles sur le site internet de la Fonderie Horne. La station, jusqu'à maintenant nommée «ALTSP1», a été rebaptisée «station Horne» afin de référer à l'ensemble des équipements se trouvant maintenant à cet endroit, soit une station météo (1), un moniteur SO_2 (2), un moniteur PM 2,5 (3), un haut-volume PST (4) et un haut-volume PM 10 (5).





REVALORISATION DES MATÉRIAUX

Afin d'effectuer le déplacement de la station légale d'échantillonnage à l'endroit requis, il a fallu procéder à la démolition d'un bâtiment. En tant qu'entreprise responsable, nous adhérons aux principes du développement durable et tentons constamment d'améliorer nos façons de faire afin de minimiser notre empreinte environnementale. Le projet de démolition est un bon exemple de notre volonté d'être partie prenante de l'économie circulaire alors que nous avons été en mesure de revaloriser une grande partie des matériaux constituant le bâtiment à démolir.



Des portes et fenêtres, armoires de cuisine, luminaires, panneaux électriques, plinthes de chauffage, lavabos et bien d'autres matériaux ont pu être récupérés et envoyés à la **Ressourcerie Bernard Hamel** pour être redistribués dans la communauté.



Quant aux matériaux de démolition tels que le bois et autres débris, ils ont été transportés au **Centre de tri Multitech Environnement** pour leur conditionnement et leur valorisation. Enfin, les matériaux de béton ont été transportés vers un autre site pour être broyés et écrasés. Ce matériel pourra par la suite être revalorisé et utilisé comme matériau de remblai.

Afin de poursuivre dans la même voie, nous réaliserons une analyse pour la récupération des matériaux dans le cadre du projet de la zone tampon, pour lequel nous sommes entre autres chargés de faire l'acquisition et la démolition des bâtiments. Il est important pour nous de favoriser la réutilisation, et ce projet d'envergure représente une opportunité de poursuivre notre participation active dans l'économie circulaire.

AUTRES PARAMÈTRES

Mis à part l'arsenic, l'autorisation ministérielle présente d'autres cibles à atteindre pour d'autres paramètres. Voici les résultats en date du 3^e trimestre pour l'ensemble de ces paramètres, à la station légale Horne..

2023		
PARAMÈTRES	MOYENNE ENTRE LE 16 MARS ET LE 15 DÉCEMBRE 2023 (ng/m ³)	NORME ANNUELLE (ng/m ³)
ARSENIC	48,5	65
CADMIUM	7,8	12
PLOMB	375,8	450
NICKEL (PM10)	16,6	20
BÉRYLLIUM	0,13	0,4
ANTIMOINE	6,4	170
THALLIUM	0,5	250
VANADIUM	0,9	1 000